

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2023

PRESENTS : MM. PHILIPPE Michel - PINEL Joël - THOMAS Angélique - PORTIER Brigitte - LE GENTIL Monique - LAUNAY Loïc - LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - TRAVERS Didier - LE CAM Gérard - HERVE Ludivine - SALAUN Silvana - VETIL Christophe

ABSENTS : LESPERS Gaylord ayant donné pouvoir à LE BORGNE Yannick - AUTIN Michel (excusé)

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Il est proposé de désigner Monsieur Gérard LE CAM, comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la désignation proposée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022 :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2022. M. Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

A titre d'information, Concernant les ordures ménagères, M. Le Maire précise qu'il y a des changements dans les horaires de collecte. Concernant la question de l'éclairage public abordé lors de la séance du 16 décembre dernier, le rond-point n'est plus éclairé toute la nuit. Morbihan Energies a effectué les travaux prévus au Lotissement les Iris.

TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE EN AGGLOMERATION ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – RUE PIFOSSET – RUE MME DE SEVIGNE- RUE RENE SOHIER : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMMATION 2023 :

Rapporteur : Joël PINEL

M. PINEL, Adjoint délégué aux finances, rappelle qu'une subvention au titre de la DETR 2022 avait été accordée pour l'aménagement des rues Pifosset, Mme De Sévigné, René Sohier dans le cadre de travaux de sécurisation routière en agglomération. Le dossier n'étant pas suffisamment avancé, la commune par courrier en date du 7 novembre 2022, décidait d'annuler sa demande.

M. PINEL fait part du courrier de M. Le Préfet du Morbihan, en date du 26 octobre 2022, détaillant les règles d'intervention de la DETR pour 2023 et précise qu'au titre de 2023, les travaux de sécurisation routière et aménagement des espaces publics peuvent être subventionnés par la DETR.

M. PINEL présente l'estimation établie par le cabinet de maîtrise d'œuvre Servicad concernant l'aménagement des rues Pifosset, Mme de Sévigné et René Sohier. Ces travaux comprennent l'aménagement de voirie, de trottoirs et de cheminement doux, et obligent également de revoir les réseaux eaux pluviales.

Les rues concernées par ce projet d'aménagement constituent l'entrée principale pour accéder au centre bourg. La voie, relativement longue, dessert plusieurs équipements publics : l'école primaire, des services de santé (pharmacie, kiné ...), la salle de sport fréquentée quotidiennement par les élèves du Collège. Le but des travaux est de renforcer la

sécurité notamment aux abords de l'école et créer une liaison piétonne sécurisée vers le centre-bourg. Le projet s'inscrit bien évidemment dans une démarche de développement durable et proposera des aménagements adaptés à des coûts maîtrisés.

Les travaux à réaliser sont estimés à 203 757,50 € ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux d'aménagement des rues Pifosset, Mme De Sévigné et René Sohier
- Valide l'estimation établie dans le cadre des travaux liés à la sécurisation routière et à l'aménagement des espaces publics pour un montant de 203 757,50 € ht
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR – programmation 2023 sur la base de 30% du montant estimé de travaux 203 757,50 € ht
- Approuve le plan de financement suivant :

TRAVAUX	DEPENSES	RECETTES
Travaux	203 757.50 € ht	Subvention Conseil Départemental 25% 50 939.00 €
		Subvention DETR 30 % 61 127.00 €
		Fonds propres commune 91 691.50 €
TOTAL HT	203 757.50 € HT	TOTAL HT 203 757.50 € HT

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU MORBIHAN – COTISATION 2023 :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune adhère à l'Association des Maires Ruraux du Morbihan depuis 2018 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au titre de l'année 2023.

La cotisation comprend l'adhésion nationale, l'adhésion départementale, l'abonnement au mensuel « 36000 communes »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à l'association des Maires Ruraux du Morbihan au titre de 2023 pour un montant de 100 € .

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – CONSULTATION – GAEC DE COETFROT :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral des Côtes d'Armor, en date du 29 novembre 2022, portant ouverture d'une consultation du public, sur la demande relative à une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement présentée par le GAEC de COETFROT à Plémet, afin d'être autorisé à exploiter un élevage bovin au lieu-dit « Coëtieux » à Plémet (passage de 120 vaches à 230).

Un exemplaire du dossier d'enregistrement a été transmis à la commune de La Trinité-Porhoët pour avis du Conseil Municipal. Un des sites, situé au lieu-dit Rouéfort en la commune de Coëtlogon, est limitrophe à La Trinité-Porhoët.

Après en avoir délibéré, après vote à main levée, le conseil municipal, par 14 VOIX POUR :

- émet un avis favorable au projet

EGLISE – AVIS DE LA COMMISSION SECURITE :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Le Maire fait savoir que la commission d'Arrondissement ERP Pontivy a effectué la visite périodique de l'église abbatiale le 20 décembre dernier.

Lors de la réunion de la commission qui s'est tenue le 18 janvier 2023 à la Sous-Préfecture de Pontivy, les membres ont émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation motivé par les non-conformités suivantes :

- Améliorer la luminosité dans l'église. Compte tenu de la configuration de l'établissement, l'éclairage de sécurité ne peut être limité à la seule fonction évacuation. Art. V10 et EC8.

- Inverser le sens d'ouverture des portes des sas à l'intérieur de l'église afin de faciliter l'évacuation du public. Art. CO45.

Concernant l'amélioration de la luminosité, le Maire avait sollicité un devis pour l'ajout de 2 blocs autonomes d'éclairage de sécurité, mais pour l'instant, il est préférable de travailler sur un projet global permettant l'accessibilité de l'église afin de résoudre en même temps, le problème du sens de l'ouverture des portes intérieures. Le projet serait de réaliser l'accès par la façade sud (porte côté square).

En attendant que le dossier avance, les prescriptions demandées par la commission de sécurité seront suivies :

- laisser les issues de secours ouvertes en présence du public
- limiter le public assis à 280 personnes afin de respecter le nombre et la largeur des issues de secours

CIMETIERE – PROJET DE PARKING :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

M. Le Maire rappelle que la parcelle cadastrée ZM 50, située côté droit du cimetière a été vendue à un agriculteur et que ce dernier n'exploite pas la partie longeant le mur du cimetière. Il serait éventuellement vendeur, de cette partie, environ 750 m², à condition de garder un accès à son terrain.

Ce terrain pourrait être intéressant pour créer un parking près du cimetière, les places de stationnement actuelles étant insuffisantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lancer une étude sur ce projet, Monsieur VETIL, Conseiller municipal, se porte volontaire pour travailler sur un plan d'aménagement possible.

Le Maire,

M. PHILIPPE